



INFORMATIONS & CONTACTS

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

www.departement13.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

67 av. de Toulon - 13006 Marseille
Tél : 04 13 31 60 00 - mdld@departement13.fr
Métro Bailly / Castellane / Parking Castellane
Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h00

SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Hôtel du Département - 52 av. de Saint-Just - 13004 Marseille
Tél: 04 13 31 10 15 - spdr.dspdr@departement13.fr

**RETROUVEZ LES LIEUX REFUGE
SUR LES APPLIS**



DISPONIBLE SUR



Direction de la communication - Département des Bouches-du-Rhône - Ne pas jeter sur la voie publique



UN DISPOSITIF DU DÉPARTEMENT

**Vous êtes harcelé ou violenté
dans la rue ?**

Vous vous sentez en danger ?



**Poussez les portes de nos "lieux refuge"
le Département vous met en sécurité.**

Le Département des Bouches-du-Rhône déploie un dispositif inédit pour lutter contre le harcèlement de rue et toute forme de violence.

Toute personne menacée, importunée dans la rue, ou en danger à son domicile peut se mettre à l'abri dans les bâtiments du Département devenus "Lieux refuge".

POUR QUI ?

Les "Lieux refuge" offrent un abri aux personnes se sentant en danger imminent.

Tous les publics sont concernés par ce dispositif, même si certains apparaissent plus vulnérables que d'autres et sont davantage susceptibles d'être touchés par ces problèmes (femmes, enfants et adolescents, personnes du Bel Âge, public LGBTQIA+, par exemple).

COMMENT ?

Chaque "Lieu refuge" est gardé par des agents de sécurité formés pour mettre à l'abri toute personne en danger et l'accompagner auprès d'un référent dûment habilité.

La personne accueillie y sera écoutée, rassurée et orientée si nécessaire. Les équipes du "Lieu refuge" peuvent également prévenir un proche ou les services de secours, selon les besoins exprimés par la personne accueillie et/ou la gravité de la situation.

OÙ ?

DES LIEUX D'ACCUEIL SUR TOUT LE TERRITOIRE

- L'ensemble des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) et Pôles d'insertion, soit 29 sites répartis dans les Bouches-du-Rhône ;
- L'Hôtel du Département (accueil 24h/24 et 7j/7),
- La Maison Départementale de Lutte contre les Discriminations (MDLD),
- Les Archives et Bibliothèque Départementales (ABD)
- L'immeuble "Pixelia" (quartier d'Arenc),
- Le Pôle Santé des Flamants,
- Le Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT),
- Le Musée départemental Arles antique,
- Le Museon Arlaten.



Les "Lieux refuge" du Département sont repérables grâce au logo apposé sur l'entrée des bâtiments.

C'EST PUNI PAR LA LOI

- Commentaires sur le physique, propos sexistes, sifflements, suivre une personne qui ne répond pas ou exprime un refus...
- Harcèlement moral et/ou sexuel,
- Injures ou menaces publiques,
- Exhibition, masturbation en public,
- Upskirting (prise d'images intimes non consenties ou à l'insu des victimes),
- Agressions sexuelles (contacts ou baisers non consentis, frottements,...),
- Viol

Lieux de harcèlement les plus fréquents :

- Dans les transports en commun (env. **49 %**),
- Dans la rue, à pied (env. **33 %**).

Faits les plus fréquemment rapportés par les femmes :

- Regards insistants, bruitages (env. **25 %**)
- Commentaires sur l'apparence (env. **19 %**)
- Contacts physiques non souhaités (env. **19 %**)
- Insultes, menaces (env. **13 %**)
- Masturbations, exhibitionnisme (env. **6 %**)

